



Registre des délibérations - Délibération n° 14 : 21/06/2016

CONVENTION DE REVERSEMENT DES FONDS AUX PARTENAIRES DU LIFE CHIROMED

L'an deux mille seize, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le vingt-et-un juin à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Pascale Licari, Jean-Marc Martin-Teissere,
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud
- **Représentants des Communes :**
 Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay, Maria Dolorès Parrodi
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia
- **Représentants des établissements publics :**
 Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Edouard Naddeo
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan

► **Avait donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Béatrice Aliphath à Pascale Licari, Mireille Benedetti à Jean-Marc Martin-Teissere
 Commune d'Arles : Bernard Bacchi à David Grzyb, Nicolas Koukas à Alain Dervieux
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet à Roland Chassain
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana, Patricia Saez
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Marc Minoretti
 Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Yves Masoni
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► **Le Conseil de Parc était représenté par 17 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
 Sandrine Kiramarios, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
 Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale »
 Andréa Zergaoui, agent d'accueil

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	21	21

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation 02/05/2016 RC/AZ -2016/289
--



Délibération n° 14 : 21/06/2016

CONVENTION DE REVERSEMENT DES FONDS AUX PARTENAIRES DU LIFE CHIROMED

Préambule :

La décision de la Commission Européenne du 15 décembre 2009 portant octroi du soutien financier prévu par le règlement CE n°614/2007 du Parlement Européen et du Conseil Européen du 23 mai 2007 (LIFE+) pour l'action proposée par le PNRC et les 7 bénéficiaires associés du programme, constitue le socle sur lequel repose l'ensemble du projet.

Cette dernière détermine les obligations que chaque bénéficiaire signataire doit nécessairement respecter. Elle précise notamment les modalités administratives, financières, comptables et juridiques pour l'exécution de la totalité du programme.

Il est rappelé que le financement du projet, d'un montant de 2 231 250,67 €, est financé à 50 % par l'Union Européenne, soit 1 115 625,34 €.

Contenu des engagements :

Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue est le seul bénéficiaire de la totalité des aides et assure à ce titre la responsabilité techniques et financière de l'ensemble du programme. Pour assurer le reversement des fonds perçus dans le cadre du programme, une convention financière a été conclue en juin 2010 entre le Parc et les 7 bénéficiaires associés (le groupe chiroptère de Provence, l'association des Amis des Marais du Vigueirat, le conseil départemental des Bouches-du-Rhône, Le Conservatoire du littoral, le syndicat mixte de la Camargue gardoise et le syndicat mixte des Gorges du Gardon).

Cette convention a permis le reversement des fonds perçus depuis le début du programme en 2010 ; cependant, à l'issue de rapport financier final, certains partenaires ont effectué plus de dépenses que prévues alors que d'autres n'ont pas réalisé la totalité du programme prévu initialement. Il est donc nécessaire de produire un avenant à la convention financière permettant au Parc de reverser à chaque partenaire les fonds perçus et à hauteur des dépenses éligibles pour chaque partenaire associé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée adopte le projet de convention financière ci-jointe entre le Parc de Camargue et les 7 partenaires associés du programme et autorise le président à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

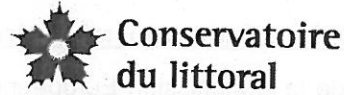


Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Préfecture le

Le Président,
Roland CHASSAIN

Et de l'affichage effectué le





AVENANT N°2

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT Programme LIFE+ Chiro Med

POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET LIFE+ CONSERVATION ET GESTION INTÉGRÉE DE DEUX ESPÈCES DE CHIROPTÈRES EN RÉGION MÉDITERRANÉENNE FRANÇAISE (CHIROMED)

LIFE 08 NAT/F/000473

Entre :

- Le Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional de Camargue, représenté par son président, Roland CHASSAIN, Mas du Pont de Rousty, 13200 ARLES, désigné ci-après « PNRC » ou « bénéficiaire coordinateur ».

D'une part

Et :

- Le Groupe Chiroptères de Provence (GCP), représenté par son Président Christian JOULOT, ancienne école, 04530 TOURNOUX,
- Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône (CG13), représenté par sa Présidente, Martine VASSAL, 52 avenue Saint Just, 13256 MARSEILLE Cedex 20,
- Le Conservatoire du Littoral (Cdl), représenté par son Délégué régional François FOUCHIER, Bastide Beaumanoir, 13090 AIX-EN-PROVENCE,
- Le Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise (SMCG), représenté par son président, Léopold ROSSO, Rue Guillemette, 30044 NIMES Cedex 9,
- Le Syndicat Mixte pour l'aménagement, la protection et la mise en valeur du massif et des Gorges du Gardon (SMGG), représenté par son président délégué, Christophe CAVARD, Rue Guillemette, 30014 NIMES,
- Les Amis des Marais du Vigueirat (AMV), représenté par Jean-Laurent LUCCHESI, Directeur, Marais du Vigueirat, Route de l'Etourneau, 13104 MAS-THIBERT,
- Le CEREMA, représenté par son directeur, Gérard CADRE, Ave Albert Einstein, 13593 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3.

Les sept organismes cités immédiatement ci-dessus étant désignés collectivement ci-après par les « bénéficiaires ».

D'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 « Objet – Cadre général d'intervention » de la convention visée ci-dessus est modifié :

La décision de la Commission Européenne du 15 décembre 2009 portant octroi du soutien financier prévu par le règlement CE n°614/2007 du Parlement Européen et du Conseil Européen du 23 mai 2007 (LIFE+) pour l'action proposée par le PNRG et les bénéficiaires associés du programme, constitue le socle sur lequel repose l'ensemble du projet, objet de la présente convention.

Cette dernière détermine les obligations que chaque bénéficiaire signataire doit nécessairement respecter. Elle précise notamment les modalités administratives, financières, comptables et juridiques pour l'exécution de la totalité du programme.

Il est rappelé que le financement du projet, d'un montant de 2 231 250,67 €, est financé à 50 % par l'Union Européenne, soit 1 115 625,34 €.

Article 2 Reversement par partenaire:

A l'issue du programme, le 30 juin 2014, le coût total des sommes déclarées par l'ensemble des partenaires s'élève à 2 178 558 €, et se répartit comme suit :

Bénéficiaire	Coût total déclaré	Montant total à reverser
PNRG	658 757,84	329 378,92
GCP	544 731,94	272 365,97
CG13	56 762,33	28 381,16
CDL	283 704,79	141 852,39
SMCG	183 455,19	91 727,6
SMGG	153 398,30	76 699,15
AMV	261 085,13	130 542,56
CEREMA	36 482,43	18 241,22
Total	2 178 377,8	1 089 188,90

Les sommes seront reversées en fonction des dépenses déclarées éligibles par la commission européenne, et après réception des fonds (acompte ou solde) au Parc naturel régional de Camargue.

Le reste est sans changements.

Fait à Arles, en 8 exemplaires originaux, le

Pour le PNRC	Pour le GCP
Roland CHASSAIN, Président	Christian JOULOT, Président
Pour le CG 13	Pour le CDL
Martine VASSAL, Président	François FOUCHIER, Délégué régional
Pour le SMCG	Pour le SMGG
Jean DENAT, Président délégué	Christophe CAVARD, Président
Pour les AMV	Pour le CETE
Jean-Laurent LUCCHESI, Directeur	Gérard CADRE, Directeur

